



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
**Embauche d'un Adjoint technique
pour accroissement temporaire**

Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-14B

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Excusés : 5
Absents : 2
Votants :
- dont « pour » : 12
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

Excusé(e)s :

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

Absent(e)s :

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

M. le Président explique aux membres du bureau qu'il est nécessaire d'embaucher un contractuel au service technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur les espaces verts. Il propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique pour une période de sept mois allant du 1^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022 inclus sur une durée hebdomadaire de service de 35heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Président à embaucher un contractuel dans les conditions précisées ci-dessus et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 18.03.2022
PUBLIE LE 18.03.2022

